

### 246-3 - Les cas particuliers

CATEGORIES MASCULINES	AGE DES JOUEURS	COMPETITIONS AUTORISEES	
Moins de 19 ans	+ de 17 ans et – de 18 ans date d'anniversaire	« REICHEL »	
Moins de 17 ans	+ de 16 ans et – de 17 ans date d'anniversaire	« CRABOS », « BALANDRADE », « PHILIPONEAU », « DANET »	
CATEGORIES FEMININES	AGE DES JOUEUSES	COMPETITIONS AUTORISEES	
Plus de 16 ans	+ de 16 ans date d'anniversaire	Moins de 19 ans <b>(pas de double surclassement en + de 19 ans)</b>	
Moins de 16 ans	14 ans / 15 ans	Déclassement	Compétitions masculines des moins de 15 ans
Moins de 15 ans	13 ans / 14 ans		Compétitions masculines des moins de 13 ans
<b>Moins de 17 ans (2<sup>ème</sup> année uniquement) lors de tournois à effectif réduit à 7, 8 ou 10</b>			
<p><b>1<sup>ère</sup> Division féminine</b> : cinq licenciées surclassées autorisées à figurer sur la feuille de match. Elles ne pourront toutefois occuper les postes de 1<sup>ère</sup> ligne.</p> <p><b>Autres divisions féminines</b> : pas de limitation. Elles ne pourront toutefois occuper les postes de 1<sup>ère</sup> ligne.</p>			
<b>D.O.M. / T.O.M.</b>			
<b>Voir Titre IX des présents règlements.</b>			